Mis en ligne le 4 avril 2024,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Général des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20240402-14-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 02-04-2024
Publication le : 02-04-2024

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 28 mars 2024

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 21

Date de convocation : 15 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur José CORREIA DOS SANTOS donnant pouvoir à Gérald CANTOURNET, Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Clotilde BERTHIER, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Madame Julie LADRET donnant pouvoir à Monsieur Brahim SAADI.

Monsieur Xavier HEDOU est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-4.2-041

Demande de renouvellement auprès de l'Etat, sur la totalité de la durée du programme national « Petites Villes de Demain » (2020-2026), du cofinancement du poste de Cheffe de projet « Petites Villes de Demain » à temps complet

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 20 mai 2021, le Conseil municipal a approuvé la création d'un poste de Chef(fe) de projet « Petites Villes de Demain » à temps complet et a sollicité son cofinancement auprès de l'Etat et de la Banque des territoires, suite à la labellisation de la Commune de Tullins au titre de ce programme par la Préfecture de l'Isère, le 17 décembre 2020.

Il est rappelé au Conseil que la Cheffe de projet « Petites Villes de Demain » de la Commune de Tullins a pour principales missions :

- De participer à la conception du projet de territoire et en définir la programmation ;
- De piloter et coordonner le programme d'actions opérationnelles ;
- D'animer et de mobiliser le réseau des partenaires.

Aussi,

Vu la « Convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » - Ville de Tullins », cosignée le 27 avril 2021 par Monsieur le Préfet de l'Isère, Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Isère, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et Monsieur le Maire de Tullins,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20240402-14-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 02-04-2024
Publication le : 02-04-2024

Vu la « Convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation Territoriale », cosignée le 26 mai 2023 par Monsieur le Préfet de l'Isère, Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Isère, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et Monsieur le Maire de Tullins,

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Acte** chaque année la sollicitation de l'Etat pour le renouvellement du cofinancement du poste de Cheffe de projet « Petites Villes de Demain » de la Commune de Tullins, et ce jusqu'en 2026,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 2 avril 2024
Le Maire

